

**Rôle et Tâches des Aumôniers
des Associations et Groupes AIC (*)**
(Mars 1999)

Marina Costa, Responsable de la Formation (AIC)
Anna Rovetta, Relais Famille Vincentienne (AIC)

(*) **Note de l'éditeur.** Nous publions intégralement, avec son autorisation, le cahier avec le même titre élaboré et publié par l'AIC à Bruxelles en mars 1999. Il sera un précieux outil pour les confrères qui exercent le service «d'accompagnateur spirituel» auprès de l'AIC. Dans le même temps il pourra éclairer tous ceux qui accomplissent cette même tâche auprès des Associations Laïques de la Famille Vincentienne, de même auprès d'autres groupes ou associations de laïques. La seconde partie de ce document: «Présentation de l'Association Internationale des Charités», qui est plus spécifique, a déjà été publiée, en grande partie, dans d'autres lieux (cf. *Vincentiana*, juillet – octobre 1995, p.247-253 ; Curie Générale, *La Famille Vincentienne*, Rome, décembre 1995, p.4-10; *Vincentiana*, juillet-octobre 1998, n°4/5, p.291-298). Cependant, nous croyons opportun de le publier dans son intégralité car cela permettra une actualisation de la précédente parution. De cette manière, pour toutes les personnes intéressées, nous faciliterons l'accès au document, à son contenu et nous éviterons de vous reporter aux différentes publications déjà citées car, peut-être, vous ne les avez pas toutes sous la main.

25 janvier, 1999

Aux Conseillers au service de l'AIC et de ses nombreux groupes

Très chers Frères et Sœurs,

Je me réjouis de la publication de ce document décrivant le rôle des conseillers qui assistent les membres de l'Association Internationale des Charités. Un grand nombre de personnes offre ce service: prêtres de la Congrégation de la Mission, Filles de la Charité, autres prêtres et soeurs et beaucoup de laïcs. Le document utilise deux mots pour définir leur rôle: Leur mission est 1) la formation 2) l'animation.

Aujourd'hui, je voudrais encourager tous les Conseillers à poursuivre ces deux aspects de leur mission.

1. Durant ces dernières, il n'y a pas d'appel plus récurrent que cet appel pour la formation. Les gens sont affamés de formation. Bien que les membres des groupes AIC sont responsables de leur propre formation, un bon "Conseiller" ou "formateur" joue un rôle essentiel. Nous apprenons tous des autres. Un bon guide peut, par son savoir-faire, nous ouvrir à nouveaux horizons. Récemment j'ai fait la visite d'un musée romain et grâce à une jeune guide enthousiaste, j'ai appris plus en une heure et demie que je n'aurais appris en une semaine de recherche à la bibliothèque. Elle savait comment aider les autres dans leur formation.
2. Aujourd'hui, nous définissons souvent le terme "leader" par "formateur" ou "animateur". Littéralement, cela signifie que cette personne a "une âme" ("anima") et qu'elle sait communiquer cette "âme" aux autres. "L'âme" signifie aussi respiration, vie, esprit. Ce document incite le conseiller à insuffler la vie au groupe, dans ses réunions, dans son travail. Nous pourrions espérer que chaque groupe AIC ayant reçu une bonne formation aura beaucoup "d'âme".

J'encourage tous ceux qui ont reçu ce document de se rassembler pour l'étudier. Se réunir dans une ville où se trouvent des groupes AIC ou à l'intérieur d'une région ou même au niveau national pourrait être un moyen très efficace pour s'entraider afin de remplir pleinement votre rôle. Dans une autre lettre, je demande aux Visiteurs de la Congrégation de la Mission et aux Visitatrices des Filles de la Charité de collaborer afin d'organiser de telles réunions.

Un conseiller c'est, pour employer la terminologie des lignes opérationnelles 1998-2002 de l'AIC, un "Agent Multiplicateur". Il ou elle prend le temps d'aider les autres à grandir dans la vie de l'Esprit et dans l'amélioration du service aux pauvres.

Je prie pour que les graines semées par les Conseillers AIC portent de nombreux fruits dans la vie des membres de l'association. Ce rôle est certainement très cher au cœur

de saint Vincent. Je lui demande de vous bénir tous, vous qui vous engagez si généreusement.

Votre frère en St Vincent

Robert P. Maloney, C.M.
Supérieur Général
de la Congrégation de la Mission et
de la Compagnie des Filles de la Charité

INTRODUCTION

Aujourd'hui nous devons reconnaître un nouveau signe des temps très fort: la présence de l'Eglise des laïcs, qui seront les grands protagonistes de l'évangélisation.

Animé par cette conviction et en union avec les responsables des groupes internationaux de la Famille Vincentienne, le Père Robert P. Maloney a convoqué plusieurs réunions internationales, auxquelles d'autres branches de la Famille ont été peu à peu intégrées. Pendant ces réunions, l'AIC, convaincue qu'une animation efficace de la part des Conseillers ecclésiastiques peut apporter un changement radical dans la façon d'exercer la charité, se trouva à faire face à la nécessité d'en définir plus clairement la tâche dans la formation des équipes de laïcs vinciens.

Le rôle du Conseiller a été l'un des thèmes principaux de plusieurs réunions non seulement de l'AIC mais également des Pères de la Mission et des Filles de la Charité, conscients que, par l'animation libératrice des Conseillers, qui représente un véritable *“procès d'apprentissage, où il y a le dialogue, la formation d'une conscience critique, le développement de la confiance en soi et de la responsabilité personnelle, ... les équipes peuvent parvenir à être des agents de transformation sociale”*¹

Un des engagements présents dans le document final de la XXXIX Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission, est la coopération dans la formation. Ce document précise qu'aujourd'hui les différentes branches de la Famille Vincentienne, conscientes de l'héritage commun d'évangéliser les pauvres, *“peuvent s'entraider dans leurs efforts de formation. En même temps, chaque branche de la Famille a interprété Vincent suivant son expérience propre et pour cette raison offre à ses membres une interprétation particulière de lui... La Congrégation de la Mission souhaite coopérer à des projets de formation commune, dans le respect de l'autonomie des différentes branches dans le processus de formation qui lui est propre”*².

Par rapport à la formation de la Famille Vincentienne, les membres de la Congrégation de la Mission s'engagent à:

Aider les différentes équipes dans leur formation:

- a) *en coopérant dans la formation initiale et permanente de ses membres,*
- b) *en aidant à vivifier les équipes faibles et en offrant un suivi à celles qui sont plus vitales et dynamiques,*
- c) *en établissant une équipe de formation, composée par des membres de la Congrégation de la Mission et de la Famille Vincentienne, afin de tracer les lignes et les éléments d'un programme commun de formation et de promouvoir des rencontres ayant le but d'approfondir la spiritualité vinciennne et de rendre plus fort le sentiment d'appartenance vinciennne,*

¹ PALÚ Lauro, C.M., “Camino de Futuro del Laicado Viciennne” - Semaine de Formation Viciennne, Salamanque, Août 1998

² Document Final de la XXXIX Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission, Rome, du 6 au 31 juillet 1998.

d) *en ouvrant, autant que possible, au reste de la Famille Vincentienne les structures de formation permanente qui déjà existent.*³

Les différentes branches ont donné leur apport à ces efforts de formation commune et l'AIC, en cohérence avec son engagement laïc et consciente de l'impact qu'un Conseiller peut arriver à avoir dans les équipes, s'est engagée à élaborer ce document, qui veut être un outil de travail et de réflexion. Ce document veut également apporter une contribution afin qu'ensemble nous puissions faire un nouveau pas vers la transformation de la vie de nos frères qui souffrent la pauvreté et l'exclusion.

Ce document est adressé aux Conseillers des équipes AIC et apparaît justement dans le moment où l'interaction des différentes branches de la Famille Vincentienne a été particulièrement promue, "avec un sentiment renouvelé d'enthousiasme et de vitalité", sous l'impulsion du Père Maloney, qui, par une intuition vraiment prophétique, a su comprendre quel impact une action conjointe peut avoir dans la vie des plus démunis. Ce document apparaît également à la veille du Troisième Millénaire, du Jubilé de l'An 2000, qui nous pose, en tant que Famille Vincentienne, des défis que nous devons relever ensemble, en ayant la claire conscience que, comme le dit le Père Maloney, "*le jubilé avait été établi pour être un temps de joie pour les pauvres*".

Patricia P. de Nava
Présidente Internationale AIC

³ Ibid

RÔLE ET TÂCHES DES CONSEILLERS ECCLÉSIASTIQUES DES ASSOCIATIONS ET GROUPES AIC

I. Les conseillers des associations et groupes AIC

Le rôle des conseillers dans les groupes AIC, qu'ils soient Pères, Sœurs ou Volontaires désignés pour remplir ce rôle, a toujours été d'une grande importance et, ces dernières années, a fait l'objet de conférences et d'articles dans diverses revues. Plusieurs de ces articles ont été pris en compte pour réaliser ce document et nous remercions les auteurs de leur contribution à notre travail (voir bibliographie). Un remerciement particulier va au Père Lauro Palù, C.M. pour ses conseils, son aide et sa précieuse collaboration.

LES CONSEILLERS DANS LA PENSÉE DE ST VINCENT

St Vincent croyait dans les laïcs, leur donnait une grande confiance, mais exigeait d'eux qu'ils répondent à la vocation pour développer l'œuvre caritative de l'Église. Il démontra sa foi dans le laïcat en fondant diverses associations. Il délégua aux laïcs des charges de direction et les règlements qu'il rédigea pour fonder la première confrérie, définissant clairement le rôle du bon conseiller. « *La confrérie doit être laïque et autonome, avec ses organes de gouvernement propres, choisis par élection par tous ses membres* » (cf. Règle des Charités de Femmes à Châtillon les Dombes, nov. déc. 1617. V. 575-577.) L'organisation des travaux de la confrérie est de la compétence de ses membres, comme spécifié dans le chapitre X, 571: "*Les responsables assumeront la direction totale de chaque confrérie*".

Dans le règlement de Châtillon, et dans ceux qui suivront, les conseillers sont présentés comme "animateurs". La responsabilité de maintenir la confrérie dans la pensée originelle appartient aux conseillers; ils et elles ne doivent pas s'occuper des aspects d'organisation, ni de l'exécution des travaux, car la confrérie est autonome. Le rôle déterminé par St Vincent pour les conseillers de la confrérie que lui-même fonda, se limite au-delà de l'inspiration originelle, aux caractéristiques d' "animateurs" selon le propre de la confrérie.

Vincent de Paul, conseiller modèle des laïcs chrétiens, fut aussi un homme attentif et bien disposé à recevoir de la part des laïcs, non seulement un éclairage sur la spiritualité, mais aussi une influence dans des aspects fondamentaux. Ce sont des laïques qui lui suggèrent la première fondation et, tout au long des années, sa vision spirituelle s'enrichit de l'influence due à la manière dont les femmes, qu'il animait, vivaient leur foi. Un exemple est celui de Louise de Marillac, ou celui des Filles de la Charité; le travail qu'elles développèrent pour les pauvres contribua de manière importante à ce que St Vincent intègre l'élément corporel-matériel dans la pensée qu'il avait de l'évangélisation intégrale des pauvres.

LES CONSEILLERS ET LES RÈGLEMENTS DES ŒUVRES FONDÉES PAR ST VINCENT

La vision de St Vincent sur le rôle des conseillers se reflète dans les règlements de la Congrégation de la Mission, de la Compagnie des Filles de la Charité comme dans les statuts et le règlement intérieur de l'AIC.

La Congrégation de la Mission et la Compagnie des Filles de la Charité ont le mandat constitutionnel de se préoccuper et d'animer les mouvements Vincentiens, ce mandat n'étant qu'une des manifestations de leur vocation propre et de leur fidélité à St Vincent.

Ce que les Constitutions et statuts prescrivent aux membres de la Congrégation de la Mission quant aux mouvements laïcs est: *qu'ils s'appliquent à leur promotion et se préparent pour les ministères pastoraux* (C 15), *qu'ils collaborent avec eux* (E3)..., qu'ils aient un soin spécial pour les associations laïques fondées par saint Vincent, comme celles des volontaires AIC, ou celles qui s'inspirent de son esprit comme les Conférences de St Vincent, Jeunesses Mariales Vincentiennes, Association de la Médaille miraculeuse, (C 49,2).

Ceci met en relief la raison motivant les missionnaires à témoigner leur intérêt aux associations de caractère vincentien, car *"comme telles, elles ont droit à notre appui ou notre impulsion"* (E 7). Ceci est un droit évident qui constitue un devoir pour les missionnaires.

Quant aux Filles de la Charité, leurs constitutions et statuts signalent qu'elles doivent appuyer *« ceux qui luttent pour la reconnaissance des droits de chaque personne »* (E 4), et faire *« tout leur possible pour promouvoir et animer les laïcs responsables de la direction des mouvements Vincentiens »*, comme témoignage de leur fidélité à leurs origines, c'est-à-dire à leurs fondateurs (E 5).

Les statuts internationaux de l'AIC sont peu explicites quant à la définition des fonctions du conseiller. En janvier 1971, le Supérieur général de la C.M. accorda à la présidente internationale de l'AIC la "direction" qui, jusqu'à cette date, appartenait aux prêtres Vincentiens. A partir de là les directeurs devinrent des "conseillers" ou "aumôniers".

L'article 4 des statuts internationaux précise que l'AIC *"offre à ses membres la formation et l'information sociale, civique et spirituelle nécessaires pour une action adaptée aux nécessités concrètes"*. Tous les statuts et règlements des associations nationales reprennent ce même droit des membres, droit qui implique un devoir aux différents niveaux de responsabilités et, en particulier, pour les conseillers.

L'article 3 du règlement intérieur spécifie que, au niveau international, *"un prêtre, Conseiller est nommé par le Saint Siège, sur présentation de plusieurs noms par l'AIC, avec l'agrément du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission. Son mandat est de trois ans, renouvelable une fois »*

L'article 8 dit: *"Le Supérieur général de la Congrégation de la Mission, successeur de St Vincent de Paul et la Supérieure générale des Filles de la Charité sont invités aux*

réunions de l'Assemblée des Déléguées, avec voix consultative. Ainsi est témoignée la fidélité de l'AIC à l'esprit de son fondateur ».

L'article 14 ajoute: *"Le Supérieur général de la Congrégation de la Mission, successeur de St Vincent de Paul et la Supérieure des Filles de la Charité sont invités aux réunions du Bureau Exécutif, avec voix consultative. Ils peuvent se faire représenter par une personne de leur choix ».*

LES CONSEILLERS DANS UNE ASSOCIATION VINCENTIENNE LAÏQUE

Le mot "assistant" provient du latin et signifie *"être assis à coté de quelqu'un"*. L'assistant, ou conseiller, est un accompagnant qui doit être assis à coté de ses frères et sœurs pour les aider à discerner la volonté de Dieu et, surtout, la réaliser solidairement.

Le Conseiller et la Conseillère ont le devoir d'aider les volontaires à maintenir la fidélité au charisme vincentien et à l'identité spécifique de chaque groupe ou association.

La mission du Conseiller ou de la Conseillère, soit-il un Père, une Fille de la Charité, un laïc, une laïque est la formation et l'animation des équipes et des associations.

1. La formation

Une animation libératrice part, avant tout, des convictions nécessaires et fécondes que le Pape rappelle dans "Christifideles Laici » (n° 63), en affirmant que *"il n'y a pas de formation véritable et efficace si chacun n'assume et ne développe par soi-même la responsabilité de la formation. En effet, cette formation se révèle essentiellement comme "autoformation"... Il ne faut pas passer au-dessus de la conviction que chacun de nous est le terme et, à la fois, le principe de la formation."*

La formation est vaste; elle comprend, entre autre, la spiritualité, l'aspect vincentien, la préparation pastorale, la préparation sociale et la conscience politique.

- Au Conseiller et à la Conseillère on demande une collaboration spéciale pour la formation vincentienne. La formation sur les autres points on peut l'avoir par d'autres personnes ou par des activités spécifiques et ponctuelles.
- Dans le travail de formation des membres des équipes ou associations vincentiennes, les Conseillers et les Conseillères doivent s'efforcer d'amener les laïcs à être protagonistes dans le processus de formation et pour qu'ils se préparent à être aussi Agents et Sujets de la pastorale. Ceci aiderait surtout les équipes qui n'ont pas de Conseillers.
- Les Conseillers et les Conseillères, surtout au niveau national ou régional, mais aussi au niveau local, doivent se préoccuper de la formation des formateurs des différentes branches de la Famille Vincentienne. De cette façon se formeront aussi les laïcs et les laïques qui pourront animer et former les équipes et les associations qui n'ont pas l'aide d'un Prêtre ou d'une Sœur.

- Dans le travail de formation, les Conseillers et les Conseillères doivent se faire aider par les laïcs mêmes ou par les groupes intéressés et par des experts externes⁴.

Il faut éclaircir que la fonction de formation ne consiste pas à faire une conférence ou une réflexion spirituelle au début de la réunion, ni à célébrer une Messe, mais il s'agit plutôt d'aider l'équipe à faire le lien entre la théorie et la pratique, en évaluant ses actions et ses décisions à la lumière des enseignements de S. Vincent. Cet accompagnement demande un travail continu que l'aumônier peut réaliser s'il participe activement et avec un esprit de collaboration aux réunions périodiques de l'équipe qu'il anime et à travers les contacts qu'il maintient avec les membres du groupe dans la vie quotidienne et dans ses activités apostoliques.

2. L'animation

Animer c'est faire vivre une association, la stimuler à être dynamique et créative, lui donner le courage de grandir et de se développer, l'aider à avoir une attitude de réflexion et de recherche.

Pour ce faire la qualité de la relation et de l'interaction entre le groupe et son conseiller ou conseillère est très importante.

La relation entre le groupe et son conseiller doit se caractériser par une "*une ecclésiologie du peuple de Dieu*", selon laquelle nous sommes tous égaux, malgré les différentes tâches de chacun. Tous nous devons participer de manière active à la croissance du groupe et ainsi, nous nous éduquons mutuellement en cheminant ensemble.

Il est donc clair qu'il y a d'une part les conseillers et d'autre part les responsables. Il ne faut pas confondre les deux fonctions: il appartient aux responsables de planifier, exécuter et évaluer la conduite du groupe. Aux conseillers, il appartient d'animer, d'aider, de clarifier et d'accompagner dans le cheminement. Les deux doivent s'occuper de la formation intégrale des membres.

À travers l'une animation intégrale, les aumôniers ont la possibilité d'influer sur les groupes d'une façon déterminante, affirme le Père Santiago Azcárate Gorri, C.M., dans son exposé à la semaine de formation Vincentienne à Salamanque. Un effet important s'obtiendra: "en approfondissant les contenus de la foi et en augmentant la densité de certaines expressions communautaires, en priant, en célébrant, et en s'engageant ensemble dans la mission évangélisatrice commune, en partant d'une commune perspective vincentienne. Le travail de l'aumônier n'est pas de substituer ou unifier la riche Famille Vincentienne, mais d'offrir à ses membres et à ceux qui rentrent dans la sphère de son ministère la possibilité d'une initiation chrétienne sérieuse, qui débouche sur une communauté de foi dans laquelle se réunissent prière, liturgie, célébration et engagement... et le service évangélisateur aux pauvres sera intensifié."

⁴ PALÚ Lauro, C.M., Synthèse des Groupes de Travail des Conseillers et Conseillères présents à l'Assemblée Internationale AIC 1998, Querétaro, Mexique

Il est fondamental que les Conseillers connaissent à fond l'Association. Ils doivent connaître son histoire, ses difficultés, ses buts, sa mystique, sa dynamique interne, son identité, son esprit... les possibilités qu'elle a, de même que ses limites concrètes. Il ne suffit évidemment pas d'une connaissance théorique même si elle est indispensable; *des expériences concrètes sont nécessaires*, comme le travail pastoral parmi les pauvres, la connaissance très vive de leurs souffrances et de leurs carences spirituelles et matérielles. Seule une praxis évangélisatrice des pauvres donnera aux conseillers la sensibilité nécessaire pour orienter les mouvements laïcs.

3. La pratique des tâches du Conseiller

Les tâches d'un Conseiller ou d'une Conseillère:

- Participer aux réunions des différents Conseils (à tous les niveaux) pour assister les membres, donner des suggestions, aider à trouver des réponses aux problèmes, mais sans assumer la responsabilité des laïcs en charge mais en les appuyant et en les formant pour qu'ils puissent assumer au mieux leurs responsabilités.
- Maintenir les contacts avec le Visiteur ou la Visitatrice, surtout quand il faut obtenir des aumôniers pour les groupes locaux et régionaux.
- Aider dans la création d'équipes locales.
- Favoriser la réalisation de travaux, projets, initiatives de formation en collaboration avec d'autres branches de la Famille Vincentienne.
- Stimuler et appuyer les volontaires à maintenir des contacts avec les autorités civiles et ecclésiales⁵.

Quelques nouveautés dans les tâches du conseiller de groupes vincentiens:

- Il faut aider les membres de chaque équipe à prendre conscience d'appartenir à une grande Famille Internationale.
- Dans la même ligne on essaie d'offrir aux différents groupes de la Famille une formation commune, en prévoyant aussi des moments pour la formation spécifique de chaque groupe.
- Il faut aider les mouvements à s'ouvrir à la dimension missionnaire du charisme vincentien⁶.

Quelques situations particulières des Filles de la Charité

Dans la réalité des équipes on se rend compte que, très souvent, les Filles de la Charité exercent, en même temps, des rôles différents. Il est donc possible que quelques Filles de la Charité ne se retrouvent pas tout à fait dans notre façon de définir le rôle du

⁵ PALU Lauro, C.M., Synthèse des Groupes de Travail des Conseillers et Conseillères présents à l'Assemblée Internationale AIC 1998, Querétaro, Mexique

⁶ Ibid.

Conseiller et de la Conseillère. En effet, très souvent, elles développent aussi des tâches sur le terrain et collaborent avec les volontaires dans des activités pratiques, comme les visites à domicile, l'animation de projets, les centres sociaux, etc.

Certaines fois, une Fille de la Charité est Conseillère d'une équipe et, en même temps, elle a aussi une fonction participative. Dans ce cas il y a des moments où la Fille de la Charité développe le rôle de Conseillère proprement dit, et d'autres moments où elle travaille avec les volontaires en collaborant dans le service.

Comme on a déjà dit, les expériences concrètes partagées sont une richesse extraordinaire pour les deux, les volontaires et la Sœur, qui, comme ça, peut rendre plus concret son rôle de Conseillère, en animant les volontaires aussi par la force de son témoignage et de son exemple.

D'autres fois l'équipe a un Aumônier et les Filles de la Charité collaborent dans le service. Il y a deux possibilités:

- Le groupe a un aumônier qui est un Père de la Mission et les Filles de la Charité travaillent avec les volontaires dans un projet et ont des tâches dans l'organisation concrète du service aux pauvres. Dans ce cas, les Sœurs peuvent avoir une collaboration très stricte avec l'Aumônier et peuvent représenter un point de référence pour les volontaires pour ce qui concerne les actions concrètes, et surtout l'animation et l'évaluation du travail à la lumière des enseignements de St Vincent.
- Le groupe a un aumônier qui n'est pas vincentien, souvent un prêtre. Dans ce cas la Fille de la Charité a le rôle très important d'affirmer et de diffuser l'esprit de saint Vincent et d'aider les volontaires à maintenir leur identité. Dans ce cas, même si elle n'a pas un rôle officiel de Conseillère, elle peut contribuer d'une façon très efficace à la formation des volontaires en exerçant, d'une façon différente, une action d'animation vincentienne.

En tout cas, une tâche très importante des Filles de la Charité est celle d'aider les volontaires à développer le sens de la responsabilité et l'autonomie, qui sont indispensables dans tout groupe et dans tout service.

Une trop grande dépendance du groupe aux Filles de la Charité, est en effet un risque réel et peut avoir des graves conséquences sur le fonctionnement du groupe et dans le service aux pauvres.

Quelques expériences intéressantes dans l'animation des mouvements laïcs vincentiens:

- Dans certains pays il y a des moments d'animation commune, au niveau national, pour l'ensemble des mouvements laïcs vincentiens.
- Dans d'autres pays il y a des "Equipes de coordination nationale" formées par le Visiteur, la Visitatrice et les responsables des différentes branches de la Famille vincentienne.

- Quelques fois le Directeur Provincial des Filles de la Charité est aussi l'Aumônier des volontaires, et il peut profiter de ses visites aux communautés des Sœurs pour tenir les contacts et appuyer aussi les équipes AIC ou d'autres branches de la Famille. Certains directeurs incluent dans la formation des Sœurs du Séminaire et des jeunes Sœurs l'information sur les mouvements laïcs vincentiens et le contact et la connaissance avec ces groupes.
- Dans certains pays les Conseillers et Conseillères participent à la promotion de rencontres de formation au niveau régional ou national destinées surtout aux jeunes des différentes branches de la Famille.
- Certains pays organisent des cours de formation ou écoles pour former des laïcs à différents domaines (spiritualité, esprit vincentien, pastorale, catéchèse, action sociale, etc).

4. Relation et interaction entre le groupe et son Conseiller ou Conseillère.

Nous présentons ici de manière comparative quelques orientations pour cheminer ensemble. Ces lignes s'inspirent de plusieurs documents et surtout du "Profil du Conseiller" publié dans la revue CLAPVI, n° 90-91, janvier-juin 1996.

Lignes d'orientation pour cheminer ensemble

PROFIL DU CONSEILLER	ATTITUDES CORRESPONDANTES DES VOLONTAIRES
I. Ligne ecclésiale	
Le conseiller dans l'Église, corps du Christ est un membre au service des autres.	Les volontaires demandent au conseiller qu'il les aide à vivre leur vocation de service, en communion avec l'Église universelle et à comprendre que dans cette communion chaque action particulière acquiert une valeur universelle
Dans l'Église, peuple de Dieu, il suit avec ses frères et sœurs le chemin du Christ, évangéliste des pauvres.	Elles s'engagent, avec l'aide du conseiller, à approfondir la parole de Dieu pour que leur service s'imprègne de l'esprit de l'Évangile
II. Ligne Vincentienne	
<p>Le Conseiller, animé de l'esprit vincentien, ne perdra pas de vue, avec les associations, ces trois lignes:</p> <p>Se savoir appelé à rendre effectif l'Évangile parmi les pauvres.</p> <p>Être animé par un processus continu de croissance missionnaire, qui capte ce que Dieu dit à travers les événements.</p> <p>Garder présente l'identité propre et celle de l'association avec laquelle il chemine.</p>	<p>Les volontaires demandent au conseiller une vigilance spéciale pour qu'il les aide à réaliser ces trois lignes:</p> <p>Se savoir appelées à voir dans les pauvres le visage du Christ.</p> <p>Veiller, grâce à une attitude constante d'attention aux signes des temps, afin de comprendre et d'évaluer les événements et de comprendre à la lumière de la foi ce que Dieu demande dans les différentes situations sociales et historiques dans lesquelles nous vivons.</p> <p>Veiller pour que la vie du groupe soit basée sur l'esprit vincentien et vivifiée par lui dans toutes ses actions.</p>
III. Ce que nous enseigne Saint Vincent, qui fut un bon conseiller des laïcs	
<p>Pour imiter saint Vincent le conseiller doit connaître le laïcat et croire à ses potentialités.</p> <p>Il doit travailler et collaborer avec les laïcs, profitant de la spécificité de chacun.</p>	<p>Les volontaires doivent connaître les autres branches de la famille vincentienne, leur histoire, leur spécificité.</p> <p>Pour atteindre une bonne collaboration, les laïcs ne doivent pas accepter de dépendre du conseiller, ni espérer de lui seul la solution des problèmes du groupe; elles doivent apprendre,</p>

<p>Il doit avoir une vision ecclésiale du rôle des laïcs et leur donner le rôle qui leur correspond.</p> <p>Il doit savoir valoriser toutes les personnes.</p> <p>Il doit avoir le souci d'une actualisation constante.</p>	<p>quand c'est nécessaire, à assumer la formation spirituelle.</p> <p>Elles doivent considérer la formation et l'évaluation comme moyens indispensables pour comprendre si elles vivent leur rôle en conformité avec l'esprit vincentien.</p> <p>Ensemble, avec le conseiller, le groupe doit détecter et mettre en évidence les charismes et les capacités de chacune des membres, pour arriver à la valorisation de chaque volontaire et celle des pauvres à travers l'autopromotion.</p> <p>Les volontaires demandent au conseiller qu'il aide le groupe à s'adapter à ce que l'Eglise propose comme aspects novateurs du travail avec les pauvres, sans le maintenir dans des formes anciennes, et sans assumer de manière non-critique les courants nouveaux de spiritualité non compatibles avec l'esprit vincentien.</p>
---	---

IV. Caractéristiques du conseiller du laicat vincentien

<p>Qu'il vive la praxis évangélisatrice de l'Eglise.</p> <p>Qu'il connaisse la doctrine sociale de l'Eglise et la spiritualité vincentienne</p> <p>Qu'il connaisse l'association et ses différences avec les autres associations vincentiennes</p> <p>Qu'il aime se dédier à ce service</p> <p>Qu'il favorise la solidarité entre les membres de l'association</p>	<p>Les volontaires, animées par le conseiller, doivent vivre authentiquement leur foi chrétienne pour la communiquer aux pauvres matériellement et spirituellement.</p> <p>Les volontaires demandent à leurs conseillers que, non seulement ils exposent une doctrine, mais qu'ils communiquent un esprit, une étincelle, une prise de conscience.</p> <p>Les volontaires, conscientes de leur charisme, devront renforcer l'interaction avec les autres branches de la famille vincentienne.</p> <p>Les volontaires doivent être capable de communiquer leur joie et de transmettre un message d'espérance.</p> <p>Les volontaires demandent au conseiller qu'il favorise la solidarité dans le groupe et avec les autres branches de la famille vincentienne ainsi</p>
--	--

<p>Les conseillers doivent avoir une conscience claire des valeurs des femmes et promouvoir le respect de leurs droits</p> <p>Les conseillers doivent s'intéresser à donner la formation nécessaire pour garantir l'autonomie du groupe et sa continuité</p>	<p>que la collaboration avec les autres associations.</p> <p>Les volontaires doivent être conscientes de leurs droits comme femmes et doivent faire valoir leurs droits et leur capacité d'organisation du service de la charité.</p> <p>Les volontaires doivent respecter leurs conseillers mais assumer leur autonomie, leur indépendance et garantir la continuité du groupe, même si le Père ou la Sœur qui a fondé l'association manque.</p>
<p style="text-align: center;">Les conseillers et les volontaires vincentiens doivent créer des liens de respect, d'amitié et d'amour fraternel, qui leur permettent de garantir un meilleur service à leurs sœurs et frères démunis</p>	

II. Presentation de l'Association Internationale des Charités

1. HISTORIQUE DE L'AIC

Les premières Charités, desquelles descendent les actuelles associations AIC, ont été fondées en France par saint Vincent de Paul en 1617.

Les origines remontent à 1617, l'année où saint Vincent de Paul, s'indigna pour la situation des pauvres dans sa paroisse, à Châtillon-les-Dombes, et de son indignation surgirent les premières "Charités" dans lesquelles il réunit un groupe de dames, les premières volontaires, pour remédier aux graves carences des démunis par des aides matérielles et spirituelles.

L'AIC est l'association féminine laïque plus ancienne

Plus de trois cents ans ont passé depuis que des femmes vaillantes, les premières volontaires recrutées par st Vincent, commencèrent à s'occuper des malades pauvres de manière organisée et attentive. Grâce à la confiance que leur accorda st Vincent les femmes assumèrent ainsi un rôle important dans l'exercice de la charité, s'occupant surtout de ces êtres humains qui, pour être nées pauvres et femmes étaient ignorées, maltraitées et méprisées.

L'AIC a un caractère international depuis le temps de saint Vincent de Paul:

St Vincent ne se laissa pas intimider par les distances et il étendit son ministère à d'autres pays, où régnait aussi une pauvreté affreuse, comme l'Italie, la Pologne et Madagascar. Rien ne l'arrêtait, ni les difficultés de langues, ni la distance, ni les différentes cultures et coutumes.

De plus, pour maintenir la communication entre les Charités, saint Vincent a écrit un nombre considérable de lettres et même lancé les *Relations*, un bulletin qui n'est pas très différent du nôtre. C'était déjà l'organisation non seulement de la charité, mais encore de la communication, l'un des traits de génie de notre fondateur.

La Compagnie de la Charité s'actualise dans la ligne du Concile Vatican II et en 1971 prend le nom de Association Internationale des Charités (AIC)

En 1971, les déléguées de 22 associations, réunies dans le premier Conseil International à Rome, Italie, ont voté le nouveau statut et adopté le nom d'AIC, Association Internationale des Charités. En décidant de maintenir dans le nouveau nom le terme de "Charités", les membres ont voulu marquer et leur descendance directe de l'œuvre créée par saint Vincent et leur fidélité à l'enseignement prophétique de leur Fondateur.

1971 a été un tournant pour l'association. Un esprit de renouvellement nous anime, qui se raffermi et s'approfondit à chaque réunion internationale et régionale, où nous trouvons la source de l'esprit vincentien en acquérant une force nouvelle.

Pour approfondir le thème, consulter les documents AIC:

- *Les Charités de st Vincent de Paul*
- *L'AIC des origines à nos jours*

2. LA STRUCTURE DE L'AIC

Le travail que l'AIC mène exige une structure interne, *une organisation*, qui est formée par:

L'Assemblée des Déléguées, formée par les représentantes des associations membres.

Le Bureau Exécutif, qui est formé de la Présidente, les Vice-Présidentes et de membres des différentes régions AIC; il a tous les pouvoirs de gestion et d'administration et exécute les décisions de l'Assemblée des Déléguées. Il se réunit une fois par an. Le Bureau Exécutif est appuyé par un Comité Permanent.

Le Saint Siège nomme un Conseiller ecclésiastique, avec l'agrément du Supérieur général de la Congrégation de la Mission. Le *Conseiller ecclésiastique et une Fille de la Charité représentante de la Mère Générale* participent aux réunions du Bureau Exécutif et ont un vote consultatif.

Le Secrétariat international, qui est au centre de la communication de l'AIC. C'est au Secrétariat qu'arrivent les informations tant des associations nationales que de l'extérieur. C'est par le Secrétariat que passent les informations, les rapports, les contacts entre les différentes associations membres de l'AIC.

Les Services que l'AIC offre à tous ses membres ont l'objectif d'appuyer les associations et les volontaires dans leur engagement pour le service des pauvres. Dans ce cadre on a spécifié et développé les différentes fonctions qui peuvent être accomplies par des Commissions ou Services spécifiques, par des experts, par des membres du Bureau Exécutif. Ces fonctions, ou services, sont: Bulletin, Etude et recherche, Finances, Formation, Projets, Relations publiques, Représentations.

L'Animation régionale: pour faciliter l'animation et la formation des volontaires, les associations nationales sont regroupées par régions et chaque région a une animatrice régionale.

Les régions AIC sont: Afrique-Madagascar, Amérique Latine, Asie, Europe-Moyen Orient, Etats Unis.

Les Documents AIC: des nombreux documents ont été publiés par l'AIC durant les dernières années. Ils concernent la réflexion, la formation, l'organisation, la méthode de travail et la présentation de l'association. Le *Bulletin international* est publié dans les trois langues officielles de l'AIC, français, anglais, espagnol et il est traduit en italien, portugais, allemand.

Pour approfondir le thème, consulter les documents AIC:

- *Statuts et Règlement intérieur*

3. LE CHARISME DE L'AIC

Notre spiritualité est basée sur les enseignements de St Vincent, ayant Jésus comme centre et moteur de notre action, assumant avec plus d'intensité l'option préférentielle pour les pauvres, impératif du christianisme. "*Contre les pauvretés agir ensemble*" est le projet fondamental que st. Vincent a confié aux premières volontaires de Châtillon-les-Dombes en 1617. Son actualité réside à chaque moment de son histoire dans le fait de joindre en un seul projet l'amour de Dieu et l'amour des pauvres, qui est la Charité dans sa forme la plus évangélique.

Ce projet, que nous découvrons depuis la première fondation, grâce à l'abondante correspondance de st Vincent avec les responsables des Charités, a pu traverser les siècles, les régimes, les changements de société, grâce à son dynamisme, sans regarder avec nostalgie vers le passé et sans prospective utopique, grâce à sa facilité d'adaptation aux nécessités et aux institutions, et à son réalisme attentif aux mutations et aux changements.

C'est justement à cause de l'originalité et de la spécificité de ce projet fondamental que les membres de l'AIC, encore aujourd'hui, se réfèrent à lui dans n'importe quelle partie du monde: c'est un élément d'unité.

Pour renforcer cette approche, le *Document de Base « Contre les pauvretés, agir ensemble »* est très important. C'est un instrument par excellence de travail, de réflexion et donne à tous les membres de l'association l'expression du projet fondamental commun.

Pour approfondir le thème, consulter les documents AIC:

- *Document de Base "Contre les pauvretés agir ensemble"*
- *Volontariat AIC aujourd'hui (texte plus simple)*

4. LES POLITIQUES ACTUELLES DE L'AIC ⁷

De l'évolution de notre charisme, de notre identité et de notre mission, de la vision du futur juste, solidaire, et accueillant que nous prétendons rejoindre, ressortent quelques lignes qui témoignent la politique actuelle de notre association. Nous sommes conscients que le terme "politique" ne correspond pas tout à fait à ce que nous voulons dire: il s'agit en effet d'une pédagogie, de quelque chose de plus profond, qui a des racines spirituelles très fortes. Mais nous emploierons le terme "politique" pour faciliter la compréhension.

1. Politique d'actualisation de la mission des Charités.

Depuis son origine, l'AIC a basé sa politique sur deux constantes: la première est l'engagement de fidélité à notre mission et au projet de notre fondateur; la deuxième est l'engagement de renouveau permanent pour mieux répondre aux exigences de notre temps. Ces deux tendances sont complémentaires et étroitement liées, car Vincent de Paul lui-même enseignait qu'il faut viser l'attention aux nécessités nouvelles et avoir la créativité pour trouver les réponses les plus adéquates, cherchant ainsi le véritable bien des pauvres à

⁷ de NAVA Patricia, « Présentation de l'AIC ». Actes de l'Assemblée des Déléguées AIC 1998, Querétaro, Mexique.

chaque moment de l'histoire.

Ce chemin de renouveau, pendant les années '70 à '80 a provoqué l'Association à passer *de l'assistance à la promotion*, pour arriver à l'Assemblée d'Assise, 1990, au concept de *l'autopromotion*.

L'autopromotion est un concept né de la conviction de ce que l'on ne peut exercer la promotion des pauvres si eux-mêmes ne se responsabilisent pas quant à leur propre vie. Notre rôle dans ce processus n'est pas de nous substituer aux pauvres dans les décisions qui concernent leur propre vie, mais de stimuler et appuyer la recherche de leur autonomie jusqu'à ce qu'ils se convertissent en sujets actifs de leur promotion humaine et sociale.

Cet engagement a connu un plus grand développement quand nous avons pu passer de l'autopromotion personnelle au projet plus large de l'autopromotion communautaire, dans lequel nous avons rencontré des alliées de grande valeur parmi les femmes des communautés qui participent activement dans les projets et que souvent se transforment à leur tour en volontaires de l'AIC, engagées dans l'autopromotion de leurs communautés.

Pour approfondir le thème, consulter les documents AIC:

- *L'autopromotion, pourquoi ? (réflexion sur les racines de l'autopromotion)*
- *Autopromotion (guide pratique)*

2. Politique de transformation culturelle.

L'AIC, ayant constaté dans le travail quotidien des volontaires une quantité d'obstacles qui s'opposent à la défense des droits des plus démunis s'est demandé s'il lui est permis de susciter chez les démunis le désir de s'autopromouvoir, ce désir étant destiné à rencontrer la réalité d'une société qui les freine et les marginalise, les excluant de la participation civique. Nous nous rendons compte de ce que nos initiatives pourraient échouer si en même temps nous ne nous engageons pas à réaliser un nouveau type d'actions au sein de la société, afin de susciter en elle un changement de mentalité. Cette conviction a conduit au développement d'une autre politique celle de transformation culturelle.

La transformation culturelle requiert un changement radical de mentalité, la transformation des concepts qui ont des racines profondes dans l'opinion publique, dans la tradition, dans les attitudes intérieures: l'action culturelle exige, avant tout, l'élimination de ces préjugés, de ces craintes, de cet egoïsme et de la dépréciation des plus faibles ou de ceux qui sont différents, celle qui atteint gravement la dignité des autres. Une transformation culturelle ne se produit pas seulement avec l'élimination des aspects négatifs. Il est nécessaire de créer une mentalité nouvelle, plus ouverte, plus respectueuse des autres, plus solidaire, capable de reconnaître et de défendre le droit de chacun à être protagoniste de sa propre vie.

La promotion de cette culture de la solidarité et de l'autopromotion peut se réaliser dans le temps, grâce à des moyens divers: la sensibilisation de la société, la diffusion des idées nouvelles par le témoignage, la parole et les documents, l'usage intelligent des

moyens de communication de masse, les actions de pression sur les structures et, surtout, par des témoignages efficaces.

Pour des chrétiens la forme la plus efficace de convertir la culture est l'annonce et le témoignage de l'esprit de l'Évangile. Évangéliser une culture signifie faire grandir intérieurement les valeurs annoncées par l'Évangile, c'est à dire la justice, la solidarité, l'amour, le respect afin, ensuite, de pénétrer la mentalité et d'arriver à l'un de nos objectifs qui est celui de changer la forme de penser de la société à tous ces niveaux.

Pour approfondir le thème, consulter les documents AIC

- *La solidarité pourquoi ? (réflexion sur les racines de la solidarité)*
- *La solidarité (guide pratique)*
- *Promouvoir la justice: pourquoi et comment? (contre les pauvretés défendre les Droits Humains)*

3. Politique de formation.

Depuis de nombreuses années, la formation a été l'une des lignes opérationnelles les plus importantes de l'AIC. Cette formation ne doit pas être seulement spirituelle, mais technique et spécifique; seule une formation permanente et focalisée, peut nous apprendre à:

- nous libérer de l'esclavage des habitudes, comme celui de voir la misère comme un fait quotidien et non comme une injustice insupportable,
- cultiver en nous la capacité d'étonnement et de non-conformisme face à quelque type d'injustice que ce soit,
- se situer face à chaque fait nouveau avec la curiosité intellectuelle qui analyse à fond la réalité pour détecter les changements et comprendre ainsi les causes des injustices et en mesurer les conséquences,
- avoir l'esprit de discernement pour évaluer la réalité, sans conformisme, avec un esprit objectif, critique, sans préjugés, agir sans pessimisme, proscrivant le fatalisme pour faire face à qui s'oppose à notre forme de pensée, commencer par changer notre propre mentalité, nos méthodes, sans craindre la nouveauté, mais en l'acceptant avec enthousiasme et espérance.

4. Politique d'extension et création de nouveaux groupes AIC.

Actuellement, l'AIC est présenté en de nombreux pays d'Europe, d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, d'Asie, d'Afrique et Madagascar. Elle compte 45 associations et plusieurs groupes en création, avec 250 000 Volontaires, toutes engagées s'efforçant de vivre, de manière adaptée à chaque époque, le projet fondamental de Vincent de Paul, notre fondateur: "**Contre les pauvretés, agir ensemble**".

Préoccupée par la situation de pauvreté dans le monde, l'AIC se propose de créer de nouveaux groupes dans les pays où il n'y a pas encore d'associations. Ceci se réalisera avec l'appui inestimable des Filles de la Charité et des Pères de la Mission, dont le soutien dans ce sens a été déterminant.

Pour approfondir le thème, consulter les documents AIC

- AIC - Europe
- AIC - Amérique latine
- AIC - USA

5. Politique de création de réseaux.

L'AIC a conscience d'être un réseau mondial d'interaction solidaire et de lutte contre les pauvretés. Pour le réaliser en concret l'AIC:

- regroupe les associations qui, dans les différents pays, développent les mêmes types d'activités et ont un même objectif global: la lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- forme un réseau d'échange et de diffusion d'information et de formation
- organise des rencontres et des échanges entre les volontaires de différents pays, à travers des séminaires, des visites de formation, etc.
- fait parvenir le travail des volontaires de la base jusqu'aux organisations internationales
- travaille en relation avec d'autres réseaux desquels elle est membre, pour exercer des actions de pression qui interpellent les responsables des décisions politiques
- constitue un réseau de projets car elle assure l'interaction entre des projets réalisés par ses membres: l'échange d'expériences, d'idées et de programmes démontrent de manière très efficace l'enrichissement produit par l'interaction et la multiplication des initiatives. Pour obtenir ces résultats l'AIC forme les volontaires à la méthode de **travail sous forme de projets.**

Pour approfondir le thème consulter les documents AIC:

- Travailler en forme de projets
- Travailler en réseau et en partenariat
- Projets en cours

Autre réseau important pour nous est celui d'*interaction au sein de la Famille vincentienne*. Au cours des dernières années, cette interaction s'est intensifiée grâce aux réunions régulières des responsables internationaux des différentes branches et de stratégies d'action communes. Cette relation s'étant approfondie nous conduira à atteindre une vie vincentienne plus pleine et plus proche de nos racines: le projet fondamental de Vincent de Paul qui nous a créés pour travailler en collaboration.

Pour approfondir ce thème, consulter les documents AIC:

- Rôle et tâches du conseiller (I partie de ce document)
- Famille vincentienne: les quatre branches internationales

6. Politique de représentation.

La conscience d'être un réseau mondial d'action sociale, au sein d'une réalité dans laquelle les problèmes de la pauvreté s'aggravent chaque jour, a renforcé la conviction, toujours présente dans l'AIC, du devoir d'assumer un rôle dans la vie internationale.

L'un de nos objectifs est celui de faire parvenir le travail et les inquiétudes des volontaires de la base jusqu'aux organisations internationales, afin d'exercer des actions de pression et d'assumer la défense des pauvres, qui est le rôle que nous devons jouer dans la vie internationale.

Pour assurer une politique efficace, l'AIC représente ses associations auprès des Organismes Gouvernementaux et non Gouvernementaux. L'AIC a le statut consultatif à l'UNESCO, à l'ECOSOC (Conseil Economique et Social des Nations Unies) et au Conseil de l'Europe. Au niveau supranational, elle participe à d'autres réseaux de lutte contre la pauvreté et a des échanges.

L'AIC a également un rôle de stimulation dans la prise de conscience de ses membres de l'importance de leur collaboration à la vie publique locale et dans la lutte aux causes de la pauvreté; elle offre des informations et des opportunités pour participer aux grands événements internationaux, comme ceux de la préparation *du Sommet social de Copenhague et de l'Année Internationale pour l'Elimination de la Pauvreté*, ainsi que les grandes initiatives de l'UNESCO.

Pour approfondir le thème consulter le document AIC:

- Action sur les structures (fiches de formation jointes au bulletin international n° 69, 70, 71)

7. Politique d'insertion ecclésiale.

Finalement, nous devons mentionner la politique de l'AIC en relation avec les lignes de l'Eglise qui, depuis le XVII^e siècle jusqu'à aujourd'hui nous ont donné les indications pour mieux orienter nos actions.

L'AIC est une organisation Internationale Catholique (OIC) et a des relations avec plusieurs Conseils Pontificaux concernés par l'éradication de la pauvreté:

- Conseil Pontifical Cor Unum,
- Conseil Pontifical pour les Laïcs,
- Conseil Pontifical de la Famille,
- Conseil Pontifical pour la Justice et la paix,
- Conseil Pontifical de la Culture.

Nous participons à la préparation de *1999 Année Internationale de la Charité et du Jubilé de l'an 2000*, nous avons travaillé ensemble sur ces thèmes ces dernières années et ils constituent certains des axes prioritaires de notre action actuelle.

5. L'AIC ADOPTE DES LIGNES D'ACTION COMMUNES

L'AIC est une organisation vivante, en évolution constante: cette évolution est caractérisée par un processus de progrès integral, qui se développe tant dans sa sphère d'influence, que dans la qualité des projets et plans d'action, qui s'efforcent d'être

constructifs, vincentiens et évangéliques, adaptés à la vitesse de changement de notre monde à la veille du troisième millénaire.

Actuellement l'association travaille en orientant ses actions à la lumière des lignes opérationnelles qui sont votées en Assemblée tous les quatre ans. Ces lignes mettent en évidence une évolution en accord avec les signes des temps et le travail concret qui se fait à la base.

Les trois lignes opérationnelles votées à l'Assemblée de 1998 à Santiago de Querétaro, Mexique, sont les suivantes:

- 1. Être force formatrice dans l'Association**
- 2. Être force formatrice face aux pauvretés**
- 3. Être force formatrice dans la société**

Pour approfondir le thème, consulter le document AIC:

- Lignes opérationnelles 1998-2002⁸

- Actes de l'Assemblée des Délégués AIC 1998

⁸ Les Lignes opérationnelles, même si elles continuent à être valables, demandent une actualisation constante, c'est pour cela que, chaque quatre années, en Assemblée des Délégués, on vote des Lignes nouvelles. La prochaine Assemblée sera en 2002

BIBLIOGRAFIE

- BERRADE, Alfonso. Asesoría de laicos. En CLAPVI, año XXII, n. 93, 1996; p. 312-323
- CORERA, Jaime. El asesor de los movimientos laicos vicentinos. En CLAPVI, año XXII, n. 90-91, 1996 p. 54-63
- DELL'AMORE, Célio. San Vicente, asesor de laicos. En CLAPVI, año XXII, n. 93, 1996; p. 288-293
- ELDUAYEN, Antonio. Papel de los asesores vicentinos hoy. Ibidem, p. 324-336
- GIELEN, Charles. L'animation spirituelle des "Charités" par la Congrégation de la Mission. En *Vincenciana* 1997 (1-2); p. 59-73
- ORTEGA, Rafael. Formación del Laicado Vicentino. En *CLAPVI*, año XXII, n. 90-91, 1996; p. 74-84
- ORTEGA, Rafael. La formación a través de una asesoría liberadora. En "AIC 1993: Redes de interacción solidaria para y con los pobres". Actas del *Seminario de América Latina, Caracas, Venezuela*. 1-5 de marzo 1993. Bruxelles, AIC (1993) p. 113-120
- PANQUEVA, Alvaro. *La asesoría a los movimientos laicales vicentinos*. En *CLAPVI*, año XXII, n. 96-97, 1997 ; p. 209-215.
- PÉREZ FLORES, Miguel. Asesor de las Voluntarias de la Caridad. En *Actas del Seminario Centroamericano AIC*, San José de Costa Rica, nov.1997.
- QUEVEDO Alvaro. Asesoría en la AIC. En *CLAPVI*, año XIV, n. 59, 1988; p. 210-220
- SALAMANCA, Francisco. San Vicente asesor de laicos. En *CLAPVI*, año XXII, n. 90-91, 1996; p.21-28